

DELIBERATIONS

09 JUILLET 2026

D2026090701 Création emploi permanent 30 h

D2026090702 Tableau des effectifs au 1^{er} septembre

D2026090701

L'an deux mil vingt-six, le 09 juillet se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de David DUHAYON, Maire, suite à une convocation en date du 02 juillet 2026.

Nombre de Conseillers en exercice.....15

Nombre de Conseillers présents.....15

Etaient présents :

Elise BRIQUET ; Isabelle CARPENTIER ; Philippe COSTEUR ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Marlyne GALERNE ; Thibaut GANTIEZ ; Isabelle LESAGE ; Anne-Sophie LOISEL ; Christelle MATHON ; Jeoffrey PERRIN ; Thierry SAPYN ; Jean-Claude TELLE ; Simon WALLARD ; Hervé WARTELLE.

Objet : délibération portant création emploi permanent

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 09/07/2026 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 30/35^{èmes},
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : encadrement périscolaires et nettoyage des bâtiments communaux,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- la modification du tableau des emplois à compter du 01/09/2026

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 30h hebdomadaire.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.



D2026090701

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

David DUHAYON

Maire



Simon WALLARD

Secrétaire de séance

D2026090702

L'an deux mil vingt-six, le 09 juillet se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de David DUHAYON, Maire, suite à une convocation en date du 02 juillet 2026.

Nombre de Conseillers en exercice.....15

Nombre de Conseillers présents.....15

Etaient présents :

Elise BRIQUET ; Isabelle CARPENTIER ; Philippe COSTEUR ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Marlyne GALERNE ; Thibaut GANTIEZ ; Isabelle LESAGE ; Anne-Sophie LOISEL ; Christelle MATHON ; Jeoffrey PERRIN ; Thierry SAPYN ; Jean-Claude TELLE ; Simon WALLARD ; Hervé WARTELE.

Objet : Modification du tableau des effectif à compter du 1^{er} septembre 2026

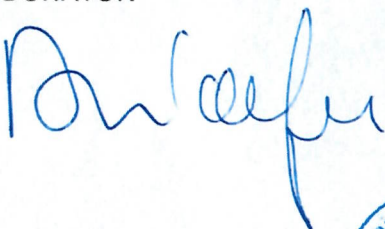
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	Catégorie	Heures/semaine	Pouvu
Rédacteur	B	35	Oui
Adjoint administratif	C	35	Oui
Adjoint administratif	C	35	Non
Adjoint administratif	C	20	Non
Adjoint technique	C	35	Oui
Adjoint technique	C	30	Oui
Adjoint technique	C	20	Non
Adjoint technique	C	30	Non
Adjoint technique	C	20	Oui
Adjoint technique	C	16	Non
Adjoint technique	C	14	Oui
Adjoint médico social	C	25	Oui

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
 Pour copie certifiée conforme

David DUHAYON

Maire



Simon WALLARD

Secrétaire de séance

